

Comus, le 16 juillet 1818.

Nobles et honorables Seigneurs,

J'ai l'honneur de vous prévenir que votre Commune est comprise pour la somme de 59<sup>fr.</sup> 91<sup>cs.</sup> dans la répartition faite par Messieurs les Députés au Budget de la municipalité pour 1818. Veuillez faire insérer que cela soit de suite acquitté; à cet effet vous mandateriez cette somme en faveur de Monsieur le Commissaire du canton de marichauxon Mairie de Selayn, et vous en prendriez le reçu de la Commune, qui doit verser chez Monsieur le Commissaire, afin qu'il fasse les fonds nécessaires de suite, pour être lui et vous l'application des dispositions de l'ordonnance de Messieurs les Députés du 17<sup>bre</sup> 1817 insérée au 69<sup>e</sup> Mémorial sous le N<sup>o</sup> 272 2<sup>e</sup> volume page 267.

Je prie, Nobles et honorables Seigneurs,  
de vous en assurer de ma considération très distinguée.

De Votre intendant  
Fallery

à Messieurs les Bourgeois de la Ville d'Andenne